



Association sans but lucratif
Adresse postale : B.P. 94 L-4901 Bascharage
www.un-kaerjeng.lu – info@un-kaerjeng.lu



U.N. Käerjéng'97

Charte du jeune footballeur

PREAMBULE :

Afin de garantir un bon esprit sportif dans notre club et un environnement propice au développement footballistique de nos jeunes joueurs, la Commission des Jeunes a décidé de mettre en place une Charte ayant pour but de réglementer le comportement des jeunes joueurs souhaitant évoluer dans notre club. Cette Charte porte sur des valeurs qui semblent incontournables pour assurer une meilleure intégration dans notre club et permettre un cadre favorisant l'acquisition de qualités de bons sportifs. En effet, pour pouvoir progresser, le talent à lui seul ne suffit pas, il est important d'adopter une attitude irréprochable.

Un tel comportement vertueux se traduit en particulier par: le respect (envers l'arbitre, l'entraîneur, l'adversaire, le matériel,...), la ponctualité, le fair-play, le courage, la discipline et la propreté.

L'approbation de cette Charte se fait individuellement par chaque jeune joueur selon les termes ci-après. Elle est contresignée par les parents qui, par le biais de cette Charte, s'engagent eux aussi à accompagner et à aider leur enfant à acquérir ce comportement de «sportif accompli».

En devenant membre du club de football U.N. Käerjéng'97, le joueur s'engage à respecter le règlement suivant:

Art.1. Le jeune footballeur

- Je viens à l'entraînement et au match avec un équipement adéquat.
- Je prends une douche après chaque séance d'entraînement et après chaque match.
- Je veille à ce que mon équipement personnel soit toujours propre.
- J'évite des insultes et autres propos déplacés envers les autres.
- J'arrive dans les vestiaires 15 minutes avant le début des entraînements.
- Je veille au respect des affaires de mes coéquipiers.
- Je veille, de manière générale, à suivre les consignes de mon entraîneur.

Art.2. Le jeune footballeur et le match

- Je respecte les règles du jeu.
- Je suis solidaire de mes partenaires.
- Je pardonne les erreurs de mes coéquipiers.
- J'encourage mes coéquipiers.
- Je respecte et j'accepte les différences, les faiblesses et points forts de mes coéquipiers.
- Je serre spontanément la main aux adversaires après le match.
- Je respecte mes adversaires.



Association sans but lucratif
Adresse postale : B.P. 94 L-4901 Bascharage
www.un-kaerjeng.lu – info@un-kaerjeng.lu



Art.3. Le jeune footballeur et l'entraîneur ou dirigeant du club

- Je salue quand j'arrive et quand je pars.
- Je respecte l'entraîneur et le dirigeant.
- Je respecte les choix de l'entraîneur pour la constitution des équipes. A la rigueur, je sollicite poliment des explications quant à ses choix.
- J'accepte que toute absence non-excusee à l'entraînement a pour conséquence l'exclusion de l'équipe pour le match suivant.
- J'honore les convocations aux matchs et j'avertis en temps utile mon entraîneur en cas d'empêchement.
- Je dépose tous mes objets de valeur (portables, bijoux,...) au bureau des entraîneurs. L'U.N. Käerjéng'97 décline formellement toute responsabilité en cas de perte, vol, détérioration,...

Art.4. Le jeune footballeur et le matériel

- J'utilise de manière appropriée et respectueuse le matériel sportif mis à disposition par le club.
- J'aide à ranger le matériel utilisé après chaque séance d'entraînement.
- Je respecte la propreté des vestiaires et des terrains.
- Je veille à la propreté des minibus lors du transport aux matchs.
- J'adopte une attitude calme et disciplinée lors du trajet dans les minibus.
- Je veille, de manière générale, à suivre les consignes de l'entraîneur.

Art.5. Le jeune footballeur et l'arbitre

- Je reconnais que l'arbitre fait partie du jeu.
- Je respecte toutes ses décisions.
- Je me repositionne après un coup de sifflet et j'évite des discussions.
- A l'issue du match, je serre la main à l'arbitre.

Art.6. Lors de l'inscription de leur fille/fils au club, les parents s'engagent à

- accepter les décisions de l'entraîneur,
- encourager de manière respectueuse leur enfant depuis le bord du terrain,
- laisser l'entraîneur diriger son équipe sans s'y immiscer,
- ne pas pénétrer sur le terrain pendant les entraînements et les matchs,
- ne pas pénétrer dans les vestiaires, ni avant, ni après les matchs ;
- faire preuve d'un comportement respectueux et convivial à l'égard de l'équipe adverse,
- informer l'entraîneur respectivement le Président de la Commission des Jeunes de tout problème en relation avec leur enfant, l'entraîneur ou des coéquipiers,
- payer la carte de membre de leur enfant dans les délais prescrits et accepter qu'en cas de non-paiement après rappel, leur enfant est exclu de son équipe jusqu'à ce que le montant dû ait été réglé dans son intégralité,
- informer l'entraîneur respectivement le Président de la Commission des Jeunes de tout problème médical ou de santé de leur enfant ainsi que d'éventuelles allergies ou intolérances (notamment alimentaires) ; ces informations sont tenues confidentielles et en aucun cas transmises à des tierces personnes en dehors d'un cercle restreint de personnes limitativement déterminé par notre club ; ces renseignements s'avèrent



Association sans but lucratif
Adresse postale : B.P. 94 L-4901 Bascharage
www.un-kaerjeng.lu – info@un-kaerjeng.lu



indispensables pour prévenir au mieux des accidents de santé et la seule finalité recherchée par notre club dans ce contexte vise exclusivement la bonne santé physique et mentale des jeunes qui jouent dans une de ses équipes ; notre club n'est tenu dans ce contexte que d'une simple obligation de moyens (c'est-à-dire il fera son possible pour prévenir et empêcher tout incident s'inscrivant dans le cadre du présent point) ; en aucun cas une obligation de résultat ne pourra lui être opposée (c'est-à-dire même en cas d'un éventuel d'accident de santé d'un joueur, il ne pourra pas être tenu pour responsable),

- donner l'autorisation au club de publier des photos de leur enfant (dans le contexte de la pratique du football) sur le site internet, sur la page facebook, ou dans une brochure du club.

Il est strictement interdit aux joueurs/joueuses de participer à l'entraînement ou à des matchs au cas où ils/elles ne disposeraient pas d'un certificat médico-sportif (contrôle médico-sportif obligatoire) en cours de validité et attestant leur aptitude à la pratique du football.

ACCEPTATION

Charte du jeune footballeur

La Charte du jeune footballeur a été élaborée pour que joueurs et parents véhiculent les valeurs sportives essentielles : **plaisir et convivialité, esprit sportif, respect, engagement, combativité.**

Je soussigné(e), joueur/joueuse de l' U.N. Käerjéng'97,

déclare avoir pris connaissance du contenu de la Charte du jeune footballeur et m'engage à la respecter pendant toute la durée de mon affiliation au club.

Fait à Bascharage, en autant d'exemplaires que de parties, le.....

Signatures :

joueur/ joueuse

parent ou tuteur légal